



Demande de repos forcée sur repos imposés

Par **Tom1905**, le **09/11/2022 à 13:52**

Bonjour, rnrn Mon employeur me force à poser 2 jours de repos, les 24/12 et 30/12. rnrn Je ne travaille que 3h ces jours là, et ne souhaite pas spécialement les poser de base. rnrn Je travaille dans une auto-école, avec une convention collective peut-être différente, mais a-t-il le droit de m'obliger à faire moi-même une demande de repos, sachant que c'est lui qui me les impose ? rnrn Un grand merci pour le temps accordé à ma demande. rnrn Tom

Par **Lag0**, le **09/11/2022 à 17:26**

Bonjour, rnrn Si l'entreprise est fermée ces jours là, ils doivent être pris en CP, RTT, ou autre absence autorisée dans l'entreprise (récupération, sans solde, etc.).

Par **BrunoDeprais**, le **10/11/2022 à 11:14**

Bonjour, rnrn rnrn Un employeur peut mettre un salarié en congé, à condition de le prévenir 1 mois à l'avance, ce qui est le cas ici.